

fois, persuadés que les *broucolagues* ne peuvent les appeler qu'une seule fois. Quand un *broucolague* appelle une personne vivante et que celle-ci répond, le *broucolague* disparaît, mais celui qui a répondu meurt au bout de quelques jours. Il n'est qu'un moyen de se garantir de l'influence funeste des *broucolagues*, c'est de les déterrer, et de les brûler après avoir récité sur eux des prières : le corps ainsi réduit en cendres ne reparait plus jamais. Un voyageur qui parcourut le Levant dans le xviii^e siècle rapporte l'anecdote suivante : Un homme, étant mort excommunié, fut enterré sans cérémonie dans un lieu écarté, et non en terre sainte. Les habitants furent bientôt effrayés par d'horribles apparitions, qu'ils attribuèrent à ce malheureux. On se décida à ouvrir son tombeau, et l'on trouva son corps enflé, mais sain et bien dispos ; ses veines étaient gonflées du sang que le vampire avait sucé ; on reconnut, à n'en pas douter, que c'était un *broucolague*. On délibéra sur ce qu'il y avait à faire, et l'on résolut de couper ses membres et de les faire bouillir dans du vin, moyen employé depuis un temps immémorial contre l'influence des *broucolagues*. Les parents obtinrent, à force de prières, qu'on différât l'exécution ; et ils envoyèrent en hâte à Constantinople demander au patriarche l'absolution du défunt. Pendant ce temps, le corps fut mis dans l'église, où l'on faisait tous les jours des prières pour son repos. Un matin, pendant le service divin, on entendit tout à coup une forte détonation dans le cercueil ; on l'ouvrit, et l'on trouva le corps dissous, comme doit l'être celui d'un mort enterré depuis sept ans. Tournefort raconte, dans le récit de ses voyages, un incident tout à fait semblable dont il fut témoin dans l'île de Mycone, avec cette différence que le *broucolague* ne fut pas si traitable, qu'il fallut le déterrer un nombre illimité de fois, et que pendant plus d'un mois les habitants furent obligés de déguerpir de leurs maisons, dans lesquelles le spectre se permettait mille licences, excepté toutefois dans celle du consulat, où logeait Tournefort.

Les Grecs et les Turcs s'imaginent que les cadavres des *broucolagues* mangent pendant la nuit, qu'ils se promènent pour faire la digestion, en un mot qu'ils se nourrissent réellement. Ils racontent qu'en déterrants ces vampires on leur trouve un coloris vermeil, que leurs veines sont gonflées de la quantité de sang qu'ils ont sucé, et qu'on n'a qu'à les ouvrir pour le voir couler aussi frais que celui d'un jeune homme de vingt ans. Cette opinion, d'ailleurs, se retrouve dans d'autres contrées ; il y a longtemps que les Allemands sont persuadés que les morts mâchent comme des porcs dans leur tombeau, et qu'il est facile de les entendre grogner quand ils sont en train de dévorer. Cette croyance était si généralement établie, qu'au siècle dernier, deux Allemands publièrent chacun un *Traité sur les morts qui mangent dans leur sépulture*. Ils prétendent que la voracité de certains morts va jusqu'à se dévorer eux-mêmes ; aussi, dans quelques endroits de l'Allemagne, pour empêcher les morts de mâcher, on leur met une motte de terre sous le menton. Les gens enterrés vivants et qui, dans leur désespoir, avaient dévoré un de leurs membres, ont pu donner naissance à cette croyance populaire. Quant à celle qui se rapporte aux *broucolagues* et aux vampires, la facilité de l'esprit humain à accepter toutes sortes d'erreurs et de préjugés l'explique suffisamment.

BROUDER v. a. ou tr. (brou-dé). Broder. || Border. || Vieux mot.

BROUE (Pierre de La), théologien et prélat français, né à Toulouse en 1643, mort en 1720. Après s'être adonné quelque temps à la poésie, qui lui valut plusieurs prix aux Jeux floraux, il entra dans les ordres et se livra avec le plus grand succès à la prédication. Louis XIV, l'ayant entendu, le nomma évêque de Mirepoix en 1679. De la Broue s'occupa surtout alors de convertir les protestants, et eut à ce sujet une correspondance avec Bossuet. Lorsque parut la bulle *Unigenitus*, il demanda, avant de s'y soumettre, des explications au pape (1714), puis se joignit aux évêques de Montpellier, de Sens et de Boulogne pour interjeter appel de cette bulle. On a de ce prélat, dont la vie fut exemplaire, quelques écrits, tels que : *Catéchisme pour l'instruction des diocésains* ; *Oraison funèbre d'Anne-Christine de Bavière* (1690) ; *Relation des conférences tenues en 1716 à l'archevêché de Paris et au Palais-Royal sur les accommodements proposés dans l'affaire de la bulle Unigenitus*, etc.

BROUÉE s. f. (brou-é). Brouillard : *Quand l'orage eut cessé, quand la pluie fut convertie en ce qu'on nomme à Tours une BROUÉE, le cocher sortit et retourna sur ses pas.* (Balz.) || En Touraine et dans les contrées voisines, la BROUÉE est un brouillard qui se résout en pluie fine, || Pluie soudaine et qui dure peu. || On dit à Paris *giboulée* à peu près dans le même sens.

BROUELLE s. f. (brou-è-le). Comm. Sorte d'étoffe grossière. || Vieux mot.

BROUER v. a. ou tr. (brou-é). Dissiper, consumer. || Vieux mot.

— Intransitif. Bouillir. || Vieux mot.

BROUERIUS ou **BROWER VAN NYEDEK** (Daniel), missionnaire hollandais du xviii^e siècle. Il fut successivement ministre de l'Évangile à Helvétius-sur-Luys, en Hollande, et dans les établissements hollandais des Indes orientales. On a de lui des traductions malaises de

la *Genèse* (Amsterdam, 1662, in-8°), et du *Nouveau Testament* (Amsterdam, 1668, in-8°).

BROUERIUS VAN NYEDEK (Mathieu), juriconsulte et archéologue hollandais, d'origine suédoise, né à Amsterdam en 1667, mort en 1735. Il partagea son temps entre l'étude de la jurisprudence et celle des lettres et de l'antiquité. On a de lui : *De populorum veterum ac recentiorum adorationibus* (1713, in-12) ; la continuation du *Théâtre des Provinces-Unies* de Halma (1725), et le *Cabinet des antiquités des Pays-Bas* (1727-1733, 6 parties, in-4°).

BROUET s. m. (brou-è). — Ce mot était employé, principalement dans le vieux français, sous les formes de *bru*, *breu*, *broet*, *brouet*, dans le sens de bouillon, de soupe. Toutes ces variantes ont pour principe et point de départ la basse latinité *brodium*, même sens. *Brodium* n'est évidemment pas un mot d'origine latine ; en effet, en s'adressant aux idiomes germaniques, on trouve dans l'ancien haut allemand *prod* et *brod*, bouillon, soupe ; l'ancien allemand, *proth*, l'allemand moderne, *brue* ; l'anglo-saxon, *broth*, *broth*, *brw* ; l'anglais *broth*, etc. Peut-être aurait-on le droit d'opérer un rapprochement entre ce radical et le mot essentiellement germanique *brod*, pain ; il peut, en effet, y avoir entre ces deux termes le même rapport qu'entre *pain* et *panade* en français. La forme italienne *brodo*, diminutif *brodetto*, brouet, se rapproche plus que le français de la racine germanique, parce qu'elle a conservé l'articulation *d*, que, du reste, nous supprimons presque toujours. Les langues celtiques possèdent aussi une expression analogue, qu'elles auront probablement empruntée également aux idiomes germaniques à une époque indéterminée ; ainsi l'écossais *brot*, l'irlandais *broth*, le breton *braved*, etc., signifient bouillon, soupe, brouet). Aliment presque liquide : *Ne te fais pas faute de ce brouet au miel, avec une pointe d'anis vert.* (Ch. Nodier.)

Le galant, pour toute besogne, avait un brouet clair ; il vivait chichement. Ce brouet fut par lui servi sur une assiette. LA FONTAINE.

— Par ext. Tout mets exécrable : *Quel détestable BROUET !*

— *Brouet noir*, ou simplement *Brouet*. Mets liquide fort grossier dont se nourrissaient les Spartiates : *Je préfère au BROUET NOIR la mémoire du seul poète que Lacédémone ait produit.* (Chateaub.) *Arrière le BROUET NOIR et les manteaux troués ! Soyons vertueux, mais lavons-nous les mains.* (Th. Gaut.) || *Brouet de l'accouchée, de l'épousée*, Brouet au sucre qu'il était autrefois d'usage d'offrir à une accouchée et à une nouvelle mariée le lendemain de ses noces.

— Prov. *S'en aller en brouet d'andouilles*. Autre forme du prov. *S'en aller en eau de boudin*, N'aboutir à rien.

— Allus. hist. *Brouet noir des Spartiates*, Mets spartiate auquel on fait souvent allusion et qui a enrichi la langue d'une locution pittoresque.

Un grand nombre de peuples ont un mets favori : on connaît le cresson des anciens Perses, le couscousou des Arabes, les nids d'hirondelles des Chinois, le caviar des Russes, le plum-pudding des Anglais, l'olla-podrida des Espagnols, la choucroute des Allemands, la polenta des Italiens, la bouillabaisse des Marseillais, etc. ; mais aucun de ces aliments n'a la célébrité historique du fameux *brouet noir*, mets national des Spartiates. C'était, suivant quelques auteurs, un mélange de graisse de porc, de sang, de sel, de vinaigre et de morceaux de viande. Ce mets semblait exquis à la frugalité lacédémonienne, mais paraissait détestable aux étrangers. Un roi de Pont, qui se trouvait à Sparte, ayant voulu en goûter, le rejeta aussitôt avec la plus vive répugnance. « Il y manque, lui dit l'esclave lacédémonien qui l'avait apprêté, deux assaisonnements essentiels : les exercices violents du plataniste et un bain froid dans l'Eurotas. »

Voici, sur M^{me} Dacier, une anecdote qui donnera une idée de ce que pouvait être ce fameux brouet noir.

« Zoile fut brûlé vif ! disait la traductrice des deux poèmes d'Homère, et jamais supplice ne fut mieux mérité. » On sait, en effet, l'enthousiasme que cette femme célèbre professait pour tout ce qui touchait à l'antiquité. Elle n'épousa M. Dacier que parce qu'il était, comme elle, grand érudit et savant philologue, ce qui fit dire plaisamment à Basnage que c'était le mariage du grec et du latin. « Le jour du repas qu'ils devaient donner à leurs amis sous le nom de *retour de noces*, M^{me} Dacier voulut offrir à ses convives un échantillon de son savoir-faire comme ménagère, et surtout comme helléniste, en préparant elle-même un brouet spartiate. Armée des documents les plus authentiques, elle fit cuire le mets héroïque, et le servit avec une solennité respectueuse. A peine y eut-on goûté que tout le monde poussa un cri ! Pouah ! on se croyait empoisonné ! M^{me} Dacier eut beau prouver, ses auteurs à la main, que c'était le véritable *brouet noir* inventé par Lycourgue, et assaisonné le plat savant de citations grecques, personne n'y voulut revenir. Tous les convives, au grand scandale des deux époux, s'écrièrent qu'ils préféreraient la cuisine française à cette drogue archéologique. C'était la querelle des anciens et des modernes transportée, cette fois, de l'Académie dans la salle à manger.

Le *brouet noir* des Spartiates est devenu proverbial, et se dit d'un mets détestable, d'un mauvais ragout, d'une sorte d'arlequin dont on ne devine pas la composition.

Tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'art culinaire, doit figurer dans les annales de la gastronomie. C'est à ce titre que le *brouet noir* a trouvé place dans le poème de Berchoux :

... Ce brouet, alors très-renommé, Des citoyens de Sparte était fort estimé. Ils se faisaient honneur de cette sauce étrange, De vinaigre et de sel détestable mélange. On dit, à ce sujet, qu'un monarque gourmand, De ce breuvage noir, qu'on lui dit excellent, Voulut goûter un jour. Il lui fut bien facile D'obtenir en ce genre un cuisinier habile, Sa table en fut servie. O surprise ! ô regrets ! A peine le breuvage eut touché son palais, Qu'il rejeta bientôt la liqueur étrangère. « On m'a trahi, dit-il, transporté de colère. — Seigneur, lui répondit le cuisinier tremblant, Il manque à ce ragout un assaisonnement. — D'où vient que vous avez négligé de l'y mettre ? — Il y manque, seigneur, si vous voulez permettre, Les préparations que vous n'emploiez pas : L'exercice, et surtout les bains de l'Eurotas. »

« Camille Desmoulins, Cicéron bégue, conseiller public de meurtres, épuisé de débauches, républicain à calembours et à bons mots, discur de gaudrioles de cimetière, déclara qu'aux massacres de septembre tout s'était passé avec ordre. Il consentait à devenir Spartiate, pourvu qu'on laissât la façon du *brouet noir* au restaurateur M^{me}. »

CHATEAUBRIAND. « Le meilleur vin me paraît presque de la piquette dans un verre mal tourné, et j'avoue que je préférerais le *brouet* le plus lacédémonien sur un émail de Bernard Palissy au plus fin gibier sur une assiette de terre. »

TH. GAUTIER. « Grégoire B., démocrate de province, fut admis à l'audience d'un habile écrivain, défenseur éloquent des droits de l'homme, qui demande tous les jours qu'enfin le peuple sorte de servitude. Le publiciste était à table : Grégoire remarqua tout d'abord qu'il ne se nourrissait pas de *brouet noir*. »

LOUIS VEUILLON. « — Maître Froideveaux, ajouta Héraclius en s'adressant au vicomte afin de mettre la conversation sur un autre sujet, nous fera-t-il l'honneur de venir dîner ?

« Maître Froideveaux, répondit Langerac, est un républicain farouche qui préfère le *brouet spartiate* à tes perdreaux truffés. Au premier mot d'invitation, il a crié que je voulais le corrompre. »

CHARLES DE BERNARD. « Une causerie pleine de confiance et de douceur s'établit entre les deux amis. Jamais Charney n'a si bien et si longtemps savouré les plaisirs de la table ; jamais repas ne lui a semblé si succulent. C'est que, si l'exercice et les eaux de l'Eurotas pouvaient servir d'assaisonnement au *brouet noir* des Spartiates, la présence et la conversation d'un ami ajoutent mieux encore au goût des mets les plus fins. »

SAINTINE. **BROUETTAGE** s. m. (brou-è-ta-ge — rad. *brouette*). Techn. Action de brouetter, transport à la brouette.

BROUETTE s. f. (brou-è-te — du lat. *bis*, deux fois, et de *rouette*, petite roue). Petite voiture anciennement à deux roues, aujourd'hui à une seule, et servant à opérer de petits transports : *Mon ami, lui dis-je, j'ai un sac de nuit, que je trouve en ce moment beaucoup trop plein ; vous avez une BROUETTE tout à fait vide ; si je mettais mon sac sur votre BROUETTE ?* (V. Hugo.)

La brouette aux longs bras, qui gémit en roulant, Qui partout se frayant un facile passage, Sur son unique roue agilement voyage. DELILLE.

— Par ext. Sorte de chaise à porteur à deux roues : *Il n'y a pas de mal ; en un quart d'heure, avec ma BROUETTE, je serai de retour à mon étude.* (L. Laya.)

— Fam. *Être condamné à la brouette*. En être réduit à des travaux pénibles et de peu de rapport.

— Techn. Petit châssis sur lequel le lustrateur place un poêle de tôle, pour faire sécher les étoffes.

— Encycl. La *brouette* est le véhicule indispensable des petits transports. Elle se compose de trois parties bien distinctes : 1^o les brancards ou limons, qui forment un levier de second genre ; 2^o une roue placée à l'extrémité opposée ; 3^o une caisse ou un plateau destiné à recevoir la charge. On divise les *brouettes* en deux classes : les *brouettes* proprement dites et les *boulettes-camions*.

— *Brouettes proprement dites* ou à une seule roue. Dans cette classe, nous signalerons particulièrement la *brouette ordinaire* de terrassement ou des jardiniers, autrement dite *brouette française*, les *brouettes à coffre*, les *brouettes à civière* ou à *claire-voie*, et enfin la *brouette à charge équilibrée* et à roue centrale.

La *brouette terrassière* est assurément l'un des appareils dont l'usage est le plus fréquent pour le transport des terres. Elle consiste en une caisse rectangulaire en bois, posée sur deux brancards soutenus par une roue placée à leur extrémité antérieure, et par deux pieds placés à l'aplomb de l'arrière de la caisse. L'homme qui soulève les brancards et pousse devant lui la caisse supporte environ un cinquième du poids total. Le principal inconvénient que présente cette *brouette*, c'est qu'elle ne peut pas se décharger sans se retourner presque complètement. « C'est pour remédier à ce grand défaut qu'en Angleterre, dit M. Brabant, on emploie, pour les terrassements, une *brouette* dont les parois sont très-évasées, les côtés très-inclinés et n'ayant qu'une faible saillie sur le fond, d'où il résulte que le contenu peut être déchargé en inclinant la *brouette* sous un angle de 45 degrés, ce qui peut se faire en laissant la *brouette* porter toujours sur la roue et sans que l'homme se déplace et se dessaisisse des brancards.

Les *brouettes à coffre* ne sont que des variétés de la *brouette terrassière*, dont elles reproduisent généralement les défauts et les qualités. Elles peuvent servir à transporter soit des liquides, soit des solides, suivant la forme particulière qu'elles affectent.

Les *brouettes à civière* ou à *claire-voie* ne diffèrent des *brouettes* ordinaires qu'en ce que la caisse est remplacée par une sorte de civière ou de plancher à claire-voie, sans parois latérales, ce qui permet de porter des fardeaux plus larges que la *brouette*, posés en travers.

— *Brouette à charge équilibrée*. Elle a été récemment inventée par un ouvrier dont on ne fait point connaître le nom, et qui a eu l'heureuse idée de reporter sur la roue de sa nouvelle *brouette* le poids de la charge qui, pour la *brouette* ordinaire, porte sur les bras. Pour obtenir ce résultat, l'inventeur a substitué à la roue simple deux roues minces tournant isolément sur le même axe, et espacées l'une de l'autre de 8 à 10 centimètres. Ces roues pénètrent dans la caisse et sont placées sous cette dernière dans une direction parallèle à celle du centre de gravité. Cette disposition supprime tout à fait le dévers. La partie antérieure de la *brouette*, au lieu d'être carrée, est à peu près demi-circulaire, pour faciliter le déchargement. La *brouette à charge équilibrée* double, dit-on, le travail de l'ouvrier, tout en diminuant sa fatigue.

Nous signalerons encore la *brouette à la corde* et la *brouette volante*, mues mécaniquement et employées dans les grands travaux de terrassement, pour exécuter le transport des déblais avec célérité et économie. Enfin, la *brouette à voile*, petit chariot à bras employé en Chine par les marchands de comestibles et par les villageois, pour le transport de leurs denrées. Cette espèce de *brouette*, construite en bambou, est montée sur une seule grande roue et munie d'une voile de nattes placée transversalement et attachée à deux bâtons fixés aux côtés de la *brouette*. Lorsque le vent est assez fort, on déploie la voile et un homme seul suffit pour pousser ce petit chariot ; quand le vent est trop faible, un autre homme s'attelle en avant de la *brouette* et sert de remorqueur.

— *Brouettes-camions* ou à deux roues. L'usage de ces *brouettes* paraît remonter aux Romains. Elles sont très-utiles dans beaucoup de cas ; mais elles ne peuvent remplacer la *brouette terrassière* lorsqu'il s'agit de transporter des terres sur des pentes et dans des chantiers. Parmi les diverses *brouettes* de cette classe, nous citerons seulement la *brouette-civière à deux roues* et la *brouette à sac*. La première est beaucoup plus longue que les *brouettes* à civière ordinaires ; elle est munie d'une bricole qui permet à l'homme de porter une partie de la charge sur ses épaules, tandis que de ses bras il la pousse en avant. Quant à la seconde, elle a pour emploi spécial le transport des sacs dans les greniers ou les magasins. Cet appareil est disposé de telle sorte que la partie antérieure tombe sur le sol par son propre poids. On l'approche ainsi du sac, et l'on appuie sur les brancards pour soulever la charge et la maintenir sur la *brouette* pendant le transport.

— Hist. On attribue généralement à Pascal l'invention de la *brouette*. Or on trouve dans le *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, par M. Viollet-le-Duc (p. 407), la reproduction d'une ancienne estampe représentant un ouvrier qui se sert de cet ingénieux véhicule pour transporter un fardeau. M. Viollet-le-Duc cite, à la précédente page, un passage tiré d'un ouvrage composé au xiv^e siècle, le *Ménagier de Paris*, et renfermant textuellement la phrase suivante : « Les serviteurs sont de trois manières : les uns qui sont pris comme aide pour certaine heure à un besoning hastif, comme porteurs à l'enfenteure, *brouetiers*, lieurs de fardeaux et les semblables. »

On trouve encore d'autres témoignages prouvant que cette sorte de véhicule était en usage au moyen âge ; nous ne citerons que le suivant : Georges Agricola, dans son traité *De re metallica*, écrit en 1550, l'a décrit et figuré sous le nom de *cistum* (édit. de Bâle, 1657, in-fol., p. 112).

Ceux qui ont attribué à Pascal l'invention de la *brouette* voulaient parler d'un véhicule bien différent, la *vinaigrette*, sorte de chaise roulante traînée à bras d'hommes, qu'il au-